



Le 12 août 2021

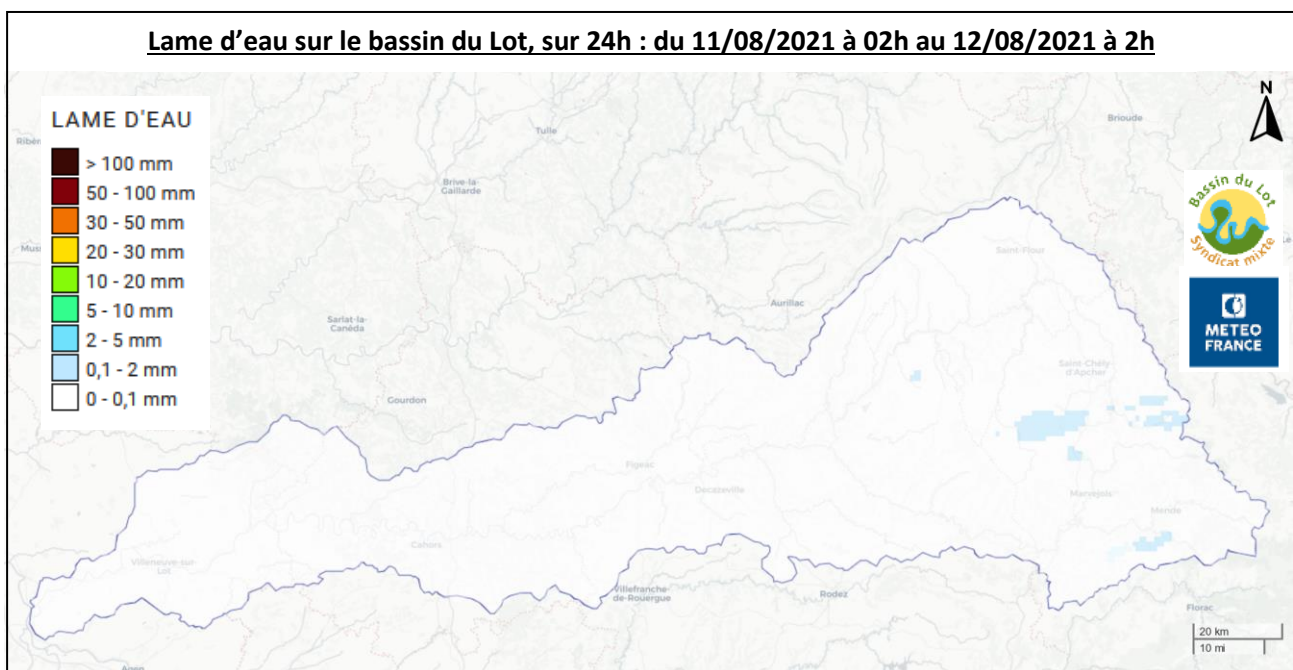
## - Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - *Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°7*

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33<sup>e</sup> campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



*Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h*

<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



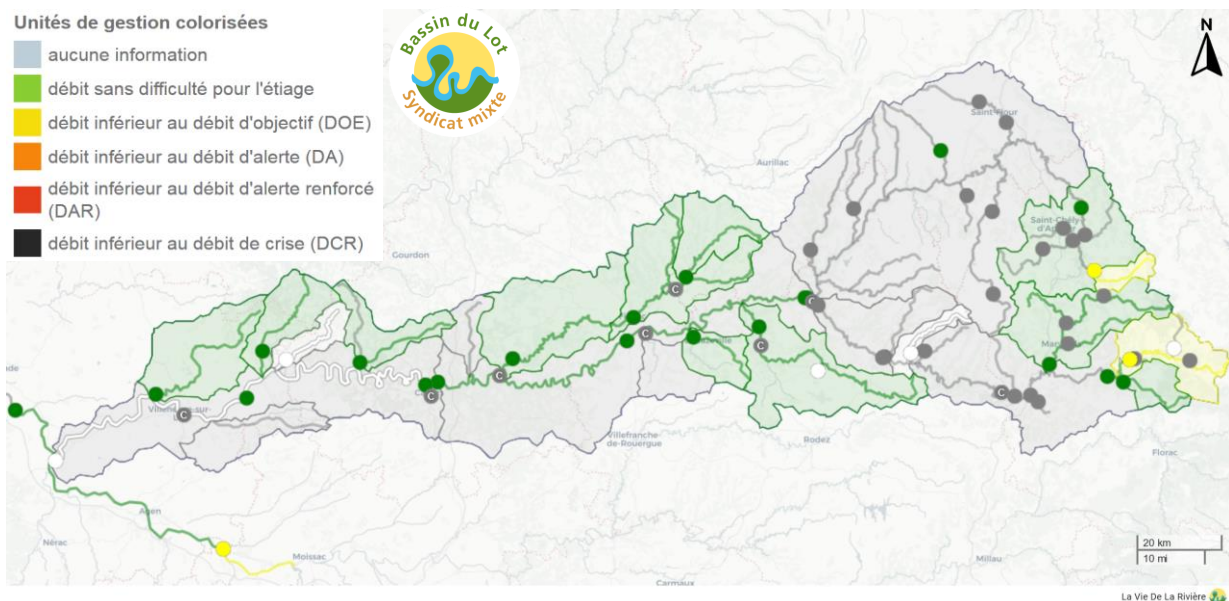
### **Pluviométrie sur le bassin :**

Le temps humide de la semaine précédente a laissé place à un temps ensoleillé et particulièrement chaud. Le dernier épisode pluvieux significatif, apportant entre 4 et 20 mm selon les secteurs, s'est déroulé du samedi 7 au dimanche 8 août. Depuis, les températures sont passées au-dessus des normales de saison sur l'ensemble du bassin versant.

Quelques précipitations, potentiellement accompagnées d'orages, sont attendues dans la journée d'aujourd'hui, jeudi 12 août. Un rafraîchissement est prévu à partir de mardi prochain, les températures devraient s'approcher des normales de saison.

### **Hydrologie du bassin :**

Depuis les dernières pluies du week-end, les débits des cours d'eau sont à la baisse. Seules les stations du Lot amont à Mende [aval] et de la Truyère à Serverette ont franchi leurs débits objectifs d'étiage (cf. cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 12 août 2021). Toutefois, d'autres stations devraient connaître le même sort dans les prochains jours telles que la Lède à Casseneuve ou la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories].



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 12 août 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

### **Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :**

- Aveyron : Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018



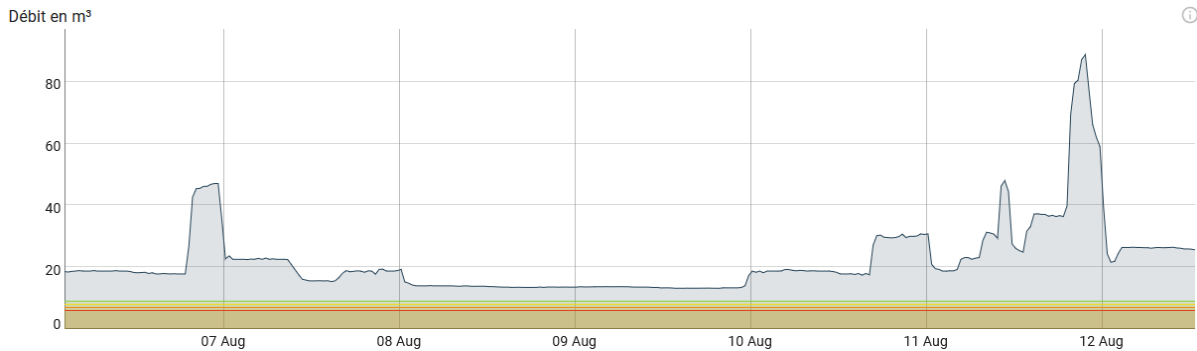
identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1<sup>er</sup> juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.

- **Lot : Arrêté n°E-2021-220 en date du 12 août 2021**, applicable à compter du samedi 14 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau :
  - Vigilance sur les affluents du Lot sauf Thèze, Vert, Vers et Célé

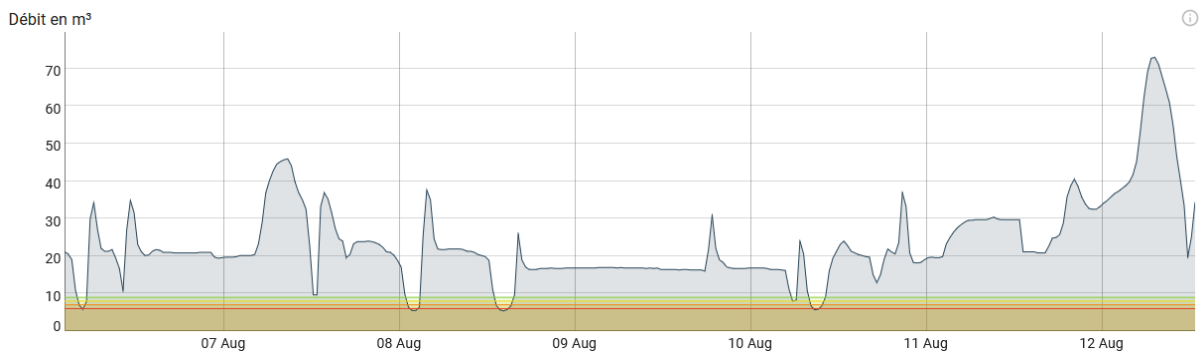
Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

### **Variations de débit sur le Lot réalimenté :**



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** du 6 au 12 août 2021



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 6 au 12 août 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, était peu intense cette semaine. Quelques éclusées de faible à moyenne amplitude sont ressenties en milieu de semaine.



Perturbations du soutien d'étiage du Lot domaniale : **Des variations de débit, accompagnées de franchissement de débits seuils au pas de temps horaire, ont été recensées à plusieurs reprises cette semaine à Faycelles** (cf. graphique des débits instantanés à Faycelles ci-dessus). Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.

### **Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :**

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont en légère baisse depuis deux semaines, toujours au-dessus des cotes touristiques (cf. tableau en annexe).

### **Besoins en eaux :**

#### **Irrigation :**

Les ETP augmentent et les sols s'assèchent, ce qui rend la reprise de l'irrigation nécessaire après une semaine d'accalmie. Les maïs sont en floraison ou, pour les plus précoces, en pleine fécondation. Concernant les sojas, les premières gousses ou les premières graines (en fonction de la date des semis) se forment.

#### **Navigation :**

##### **○ Département de l'Aveyron :**

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

##### **○ Département du Lot :**

###### **Section de voie Luzech – Larnagol**

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

###### **Section de voie Soturac – Albas**

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castelfranc

##### **○ Département du Lot-et-Garonne :**

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.



### **Soutien d'été de la Colagne, affluent du Lot amont :**

Le soutien d'été de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.

### **Consigne de soutien d'été :**

La consigne n°13 de soutien d'été a été augmentée le lundi 9 août à **12 m<sup>3</sup>/s** pour une application le mardi 10 août 00h. Elle est maintenue à **12 m<sup>3</sup>/s** ce jeudi pour une application le vendredi 13 août 00h. Elle sera revue le lundi 16 août pour le mardi 17 août 00h.

**Droits conventionnels cumulés depuis le 1<sup>er</sup> juillet** (information au 08/08) : **272 000 m<sup>3</sup>**

**Volume cumulé déstocké depuis le 1<sup>er</sup> juillet** (information au 08/08) : **0 m<sup>3</sup>**

Les modalités techniques du soutien d'été ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

### **Prochain bulletin : jeudi 19 août 2021**

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, [o.kneur@valleedulot.com](mailto:o.kneur@valleedulot.com)



## Précisions & glossaire :

\* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

\*\* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



## Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 12/08/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m<sup>3</sup>/s) :

	Jeudi 5-août-21	Vendredi 6-août-21	Samedi 7-août-21	Dimanche 8-août-21	Lundi 9-août-21	Mardi 10-août-21	Mercredi 11-août-21	Jeudi 12-août-21	Vendredi 13-août-21	Samedi 14-août-21	Dimanche 15-août-21	Lundi 16-août-21	Mardi 17-août-21
<b>Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)</b>	<b>Consigne</b>				<b>consigne</b>			<b>Consigne</b>				<b>Consigne</b>	
<b>QNR à Entraygues*</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
Entraygues-aval (EDF) (12)	22,2	22,7	19,8	14,0	13,4	21,7	35,8						
Entraygues-Roquepailhol (12)	21,4	23,9	18,9	13,7	13,9	22,4	38,2						
Faycelles (46-12)	34,4	20,6	26,5	17,7	17,3	17,9	29,0						
Cahors-Lacombe (46)	50,8	30,5	32,5	27,2	22,3	22,8	29,3						
Coutet (EDF) (47)	55,2	43,3	38,0	42,2	32,2	28,9	31,6						
Aiguillon-Ville (47)*	58,2	53	44,6	47,7	38,5	31,5	34,9						

\*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m<sup>3</sup>/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

### QNR à Entraygues\*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

### Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	12-août	729,81	+3,81
Sarrans	12-août	636,31	+6,31
Maury	12-août	586,39	+2,89
Castelnau	12-août	413,13	+2,63

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)  
233 rue Président Wilson 46000 Cahors  
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

09/08/2021



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

12/08/2021

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021**

**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
(aval de la confluence Lot-Truyère)

**Consigne n° 13**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

**À 12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**MARDI 10 AOÛT 2021, 00 h 00**

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **VENDREDI 13 AOÛT 00 h 00.**  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cotiane KNEUR  
Chargée du soutien des étiages  
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com  
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information par email à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021**

**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
(aval de la confluence Lot-Truyère)

**Consigne n° 14**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

**À 12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**VENDREDI 13 AOÛT 2021, 00 h 00**

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **MARDI 17 AOÛT 00 h 00.**  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cotiane KNEUR  
Chargée du soutien des étiages  
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com  
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information par email à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE